



RÈGLEMENT INTERIEUR

« Le Studio »

Rédigé en février 2024

Le Studio « Aerial Ticha » est un lieu réservé aux artistes professionnels et amateurs. C'est également un espace de création et réservé aux entraînements libres et aux artistes en résidence

ARTICLE 1 L'accueil

- Chaque pratiquant doit passer se présenter au bureau à son arrivée. Il doit régler les frais d'entraînements et des cours quotidiens
- Un espace de détente, café et documentation est mis à disposition. Merci de garder cet espace agréable et conviviale. Chaque utilisateur est responsable de nettoyer sa propre tasse à café après utilisation. Elles sont mises à disposition ou bien le pratiquant peut apporter et laisser sa propre tasse.
- Merci de respecter le tri des poubelles mises à disposition

ARTICLE 2 Entraînements libre

- Il est strictement interdit de s'entraîner seul dans l'enceinte du Studio
- Tout le matériel du Studio est mis à disposition aux pratiquants. Il doit être respecté et rangé à sa place après chaque utilisation
- Chaque matériel abîmé ou accastillage tombé au sol doit être immédiatement signalé à un professeur ou au responsable sur place
- Chaque pratiquant souhaitant travailler avec son propre matériel doit passer le faire validé par le responsable du Studio avant utilisation
- Le Studio n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant les cours/entraînements/manifestations.
- Le Studio se réserve le droit de réaliser des prises de vue des pratiquants avec leur autorisation et à les diffuser sur tous les supports. Merci de préciser lors de votre inscription si vous refusez le droit à l'image
- Tous les pratiquants s'engagent à l'entraide mutuelle en cas d'un besoin de sécuriser l'environnement ou un autre pratiquant

ARTICLE 3 Cours particuliers

- Tous les élèves en cours privés doivent s'assurer de venir en avance afin de prévoir son temps d'échauffement avant le début du cours.

ARTICLE 4 Cours collectif et formation

- L'élève doit porté des vêtements adaptés à la discipline pratiquée et prêt du corps pour les disciplines aériennes
- Chaque élèves doit être dans le cours adapté à son niveau. C'est l'instructeur qui à l'entière décision de placer/changer le cours adapté au niveau de l'élève
- Chaque élèves est autorisé à se filmer pour l'évolution de son travail

ARTICLE 5 Général

- Le Studio n'est pas responsable en cas d'accident. Il est donc demandé à tous les pratiquants de signer la décharge au bureau, d'avoir son assurance à jour et devra fournir un certificat médical ne stipulant aucune contre indication à la pratique de la ou les disciplines choisies
- Afin que tout se déroule dans l'harmonie au sein du Studio, il est indispensable que chacun soumette au bureau souhaits, décisions, problèmes ou dysfonctionnements rencontrés et fasse preuve de courtoisie et de responsabilité envers autrui.

Date et signature :